

# RÉFORME TERRITORIALE



**DÉPARTEMENTS**

## LE GRAND DEPECAGE

(Document établi suite à la journée d'étude fédérale sur les Conseils départementaux)

Au nom du pacte d'austérité et de la disparition programmée des départements, les transferts de personnels, suppressions de postes, mutualisation-fusion de services, fermeture de centres, multiplication des délégations de services publics dans tous les domaines, fermetures massives d'accueils sont devenus le quotidien des agents des Conseils départementaux.

Pour les agents, ces restrictions budgétaires et modifications structurelles sont synonymes des plus grandes incertitudes, de remises en cause sans précédent de leurs droits et garanties collectives, le tout entraînant une aggravation inquiétante de la souffrance au travail.

Parmi les témoignages recensés par la CGT, notons les éléments suivants, qui peuvent varier selon les stratégies des exécutifs locaux mais qui découlent toujours des mêmes objectifs : baisse des coûts de fonctionnement, diminution de la masse salariale...

Ne pas jeter sur la voie publique



## Objectifs des exécutifs locaux : baisse des coûts de fonctionnement, diminution de la masse salariale

Dans un département, perte sèche :  
200 euros mensuels

Dans le Finistère :  
mobilité imposée pour les agents

Dans les Hauts-de-Seine, ferme volonté de privatiser l'espace public

Dans le Vaucluse, suppression de 100 postes en 2015

Dans le Gard, coupes budgétaires de 70 % à la DDE

Seine-Saint-Denis : missions du département dissoutes dans la future métropole

Services des routes : augmentation des accidents de travail

**En Haute Garonne**, on constate la perte de l'équivalent d'une année complète d'exercice en 10 ans : 1,4 milliard de budget annuel et 1,4 milliard de baisses de revenus entre 2005 et 2015.

Ici, c'est la perte sèche de 200 euros mensuels pour les agents de catégorie C transférés à la métropole. Dans un autre département, les agents viennent de perdre 6 jours de congés, les déroulements de carrière sont modifiés, la mobilité est imposée ; le département incite les EPCI pour qu'ils récupèrent la clause de compétence générale.

**Dans le Finistère**, la « réorganisation » des TAS (territoire d'action sociale) se fait à marche forcée avec le passage de 7 TAS à 3 avec une mobilité imposée pour les agents.

**Dans le Gard**, on constate des coupes budgétaires de 70% à la DDEE et la dissolution d'une direction. Des missions sont abandonnées faute de financement.

**Transfert des services des routes.** On note des projets de suppression de tronçons entiers. Dans tel département, on apprend que les agents des routes ont vocation à être « *fongibles dans les services techniques* » ; dans tel autre département, les OPA (ouvriers des parcs et ateliers des routes) constatent que la diminution du personnel crée un grave affaissement des conditions de sécurité et une augmentation des accidents de travail. La collectivité prend prétexte des accidents pour disséminer le parc sur l'ensemble du territoire et accélérer le transfert de l'activité... à la routière COLAS.

**Dans la région parisienne**, les choix opérés dans les **Hauts de Seine** ne sont pas contraints pas l'austérité mais par une ferme volonté politique de privatiser l'espace public. Sur les 250 millions d'excédents budgétaires réalisés en 2016, et après 40 millions réalisés en 2015, 190 millions sont réinjectés dans la construction – en PPP – de la cité de la musique, pour le plus grand profit de l'entreprise BOUYGUES. D'un autre côté, l'austérité continue pour les agents et la population : le département ferme les deux internats pour adolescents en danger, fusionne les équipes des parcs avec diminution des effectifs, prétend supprimer les primes, les régimes indemnitaires, les droits aux congés. Le « *pass collège* » est menacé de suppression, les budgets des associations sont renvoyés aux mairies, le coût de la restauration augmente, les bénéficiaires du RSA sont en sursis.

**Le département du Vaucluse** voit son budget baisser de 20 millions d'euros, dont 1 million pour l'aide sociale. On comptabilise la suppression de 100 postes en 2015.

**La Seine Saint Denis** quant à elle a vu passer le nombre de ses allocataires de 50 000 à 120 000 en 10 ans. Le budget de fonctionnement est en baisse constante et tout l'investissement est consacré aux Partenariats Public-Privé, notamment pour les collèges. L'exécutif, dans le même temps, a renoncé à réclamer les compensations dues pour les baisses de dotation. Des structures essentielles sont menacées de fermeture tout ou partie : les centres de PMI, les ASE, les crèches vont diminuer en nombre, souvent dans des quartiers prioritaires. Dans le même temps, le département entend créer 25 « *Maisons des solidarités* », MSAP (Maisons de services au public) locales, réparties dans les 4 EPT (Établissements publics territoriaux). D'ores et déjà, des missions du département sont dissoutes dans la future métropole, s'éloignant ainsi des besoins des usagers.

# « tous touchés »

**En région parisienne, les Yvelines et les Hauts de Seine** développent leur propre stratégie et cherchent à s'extraire du grand Paris en fusionnant. Le premier service à être touché est celui de l'archéologie (qui était un service de recherche et d'études) et que l'on veut transformer en service d'archéologie préventive mais lié à l'aménagement du territoire (3 suppressions de poste, un reclassement). Ce sont d'abord des petites unités qui ont été « reclassées » et maintenant on passe aux routes.

**En Seine Maritime**, on constate que, partout où s'ouvrent des MSAP, des services publics ferment. 32 centres médico-sociaux vont fermer dans le département, des permanences CAF ferment, le service des sports est liquidé sur le département. Dans une ville, une consultation PMI, avec du personnel qualifié (pédiatres, éducatrices jeunes enfants...), est supprimée et remplacée par un accueil de l'association « *Bébés du cœur* », filiale des restos du cœur.

**Transferts des activités de préventions spécialisées** vers la métropole (avec par exemple modification des missions des éducateurs qui passent d'un travail social à un travail de guichet administratif).

**Dans les Alpes Maritimes**, le travail social est passé en Délégation de Service Public (DSP).

**Dans la Somme**, le 11 octobre, une journée de grève convoquée par l'intersyndicale du personnel a été suivie par 400 agents, dont 200 en manifestation, contre les mesures de baisse de la masse salariale, contre le regroupement d'une partie des CMS et des CER (Centres d'exploitation routiers) à raison de 35 à 18 centres ; la suppression d'au moins 5 % de la masse salariale en 2020, soit 250 postes sur l'ensemble de la mandature ; le passage à un agent par camion pour le salage en viabilité hivernale ; les fermetures de 19 Centres Médico-sociaux ; l'exter-

Dans plusieurs départements, **les laboratoires** sont menacés de fermeture.

Comme le soulignent nos camarades de la Somme,

**« tous les agents sont touchés en même temps, tous les services y passent.**

**Rien ni personne n'échappe aux mesures liquidatrices. »**

nalisation de l'entretien des locaux dans les collèges ; la réduction de moitié de la prime d'ancienneté des assistants familiaux ; la diminution des moyens pour la protection de l'enfance ; la suppression du paiement des heures supplémentaires ; la précarisation des jeunes majeurs.

On le voit, le débat ne porte pas sur « *quel est le meilleur niveau* » de service public.

**C'est bien la suppression des services, des postes qui est en cours.** Ces mesures sont justifiées par le dogme libéral qui prône la nécessité de réaliser des économies dans le cadre du « *pacte de responsabilité* », qui lui-même accompagne la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Il apparait clairement que la réduction, parfois drastique, des budgets de fonctionnement pave la voie à la création de DSP dans tous les domaines jugés rentables dans nos collectivités. Ces DSP profitent essentiellement aux majors du BTP, aux équipementiers (Bouygues, JC Decaux, Véolia,

Vinci...) qui réalisent grâce à l'argent public des profits colossaux.

Un des outils du démembrement des départements et de leurs missions essentiellement sociales, sont les MSAP (Maisons de services au public), fausement présentées par le gouvernement comme « *un point de contact qui regroupe en une seule entité et en un seul lieu tous les services de toutes les administrations* ». Les MSAP se substituent aux administrations qui ferment sur les circonscriptions et accompagnent les restructurations et suppressions de postes et de services. En lieu et place d'agents qualifiés, sous statut, formés pour répondre et accompagner les usagers, elles sont la porte ouverte à l'économie numérique dans les services publics à savoir l'« *uberi-*

*sation* » des services publics. La plupart des agents ou salariés affectés dans les MSAP subissent de fait une déqualification et sont souvent recrutés dans des conditions précaires.

Au nom de l'aménagement du territoire et de grandes déclarations sur le XXI<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une démolition du service public républicain, garant de l'égalité des droits des usagers, porté par des agents qualifiés.

Nous ne sommes pas dupes. La réforme territoriale, le renforcement qu'elle induit des pouvoirs locaux, la mise en concurrence des « *territoires* » agissent pour le plus grand profit des requins de la finance et uniquement pour eux, loin des intérêts et besoins fondamentaux des usagers.

Pour accompagner ce retour en arrière, les mêmes éléments de langage sont partagés par les directions générales dans tous les départements : on nous dit qu'il faut « *équilibrer les territoires, optimiser le fonctionnement renforcer le pilotage stratégique de l'action sociale, renforcer la territorialisation (...)* faciliter la continuité des services » ou encore qu'il faut « *une organisation territoriale de l'action sociale simple, lisible et équilibrée* ». Ailleurs, on nous parle de réorganiser pour une « *meilleure maîtrise des ressources et pour l'optimisation de l'efficience* ». Qu'en termes bien choisis tout cela est dit !!!

Nous ne sommes pas dupes. Dans ce cadre, les droits collectifs et garanties statutaires des agents publics deviennent des entraves à cette déréglementation organisée. C'est pour cette raison que le statut des fonctionnaires territoriaux est aujourd'hui menacé dans son existence même.

**La CGT constate** que les derniers mouvements de grève dans les départements se sont concentrés contre les fermetures de service, contre les suppressions de poste, contre la suppression de jours de congés...

Les conditions de travail des agents sont fondamentalement liées à la qualité du service rendu aux usagers.

**La Fédération CGT des Services publics** entend réaliser l'acte d'accusation d'une réforme territoriale conçue dans ses fondements pour répondre aux appétits financiers d'un petit nombre de privilégiés, et qui n'hésitent pas pour parvenir à leurs fins à utiliser les médias pour dire pis que pendre des fonctionnaires territoriaux.

**Nous entendons** chiffrer sur le plan national le plan social qui accompagne la réforme territoriale. La Fé-

dération appelle ses syndicats à faire remonter les chiffres des suppressions de poste, des fermetures de service, d'accueil/guichets, des prestations supprimées.

**Offensive et déterminée, la CGT réaffirme que les services publics, fondés sur la satisfaction des besoins des usagers à égalité sur tout le territoire de la République, sont une richesse collective et doivent le rester.**

**Défendre nos droits et garanties collectives statutaires, exiger le maintien des postes, des services, c'est défendre le service public, un service public fondé sur l'intérêt général et par conséquent sur la satisfaction des besoins humains.**

## LA CGT RÉAFFIRME SES REVENDICATIONS :

- > **Aucune mobilité forcée**
- > **Maintien de tous les postes, de tous les services et de leurs accueils**
- > **Maintien des montants et taux des régimes indemnitaires, des jours de congés et de RTT**
- > **Pour une fonction publique de carrière, garante de la qualité de service rendu aux usagers**
- > **Pas un centime en moins sur la paye !**

**LE RENFORCEMENT DE LA CGT ? C'EST L'URGENCE DE L'HEURE !**

*J'adhère !*



Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....  
 Collectivité (nom et département) : .....



**Fédération CGT des Services publics**

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

